

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2015

Entretien bâtiments communaux : résiliation contrat Société EVERCLEAN

Le contrat sera résilié courant juillet, soit 3 mois avant la date d'échéance (31 octobre 2015). L'entretien des différentes salles communales sera assuré par le personnel communal à raison de 6 h par semaine, dont le coût mensuel est inférieur à celui de la Société EVERCLEAN.

L'ensemble du Conseil vote à l'unanimité pour l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux par le personnel communal.

Personnel communal : majoration heures - saisie Comité Technique Paritaire

Le nombre d'heures complémentaires demandé étant supérieur à 10 % du temps déjà effectué, un nouveau poste doit être créé avec validation du comité technique paritaire.

Cimetière : parking – pose d'un portique

L'entreprise SERVA TP propose deux devis :

- Portique tournant en bois de 4 m, hauteur de 2,30 m : 2 340 € TTC,
- Portique tournant en bois et métal de 5 m, hauteur de 2,30 m : 3 444 € TTC.

Le portique de 5 m est retenu à l'unanimité.

Cimetière : devis complémentaire ELABOR – 20 emplacements supplémentaires

Le montant du devis s'élève à 9 360 € TTC. Un spécialiste fera le plan de l'emplacement des futures tombes.

Festival des Arts de la Rue

Une réunion de bénévoles est prévue vendredi 24 juillet à 19 h 30.

Un spectacle sera donné à la maison de retraite de la Favorite intitulé « De quoi j'ai l'air » par la Cie l'Ame sonore le jeudi 6 août.

Affaires diverses

Règlementation pré-enseignes : la loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 30 janvier 2012 ont modifié les dispositions relatives à la publicité extérieure. Un délai de 5 ans a été donné pour retirer les dispositifs ne répondant plus à cette nouvelle réglementation.

A compter du 13 juillet 2015, seules les activités suivantes pourront bénéficier des pré-enseignes dérogatoires :

- activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales,
- les activités culturelles,
- les monuments historiques classés ou inscrits, ouverts à la visite,
- les activités se déroulant de façon temporaire, ayant le caractère d'opérations exceptionnelles ou de manifestations à caractère culturel ou touristique.

Défi interentreprises : La commune participera, elle doit s'inscrire avant le 9 septembre. Les épreuves sont les suivantes :

- canoë (2 personnes) : 600 m
- course à pied : 3,5 km
- VTT : 7 km

Pascal CHEVALLIER et Célia COUDERC sont intéressés. Les élus absents seront sollicités par mail.

Prochain Conseil Municipal le lundi 7 septembre 2015 à 19 h